Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

# Notes du producteur

{Avis au lecteur sur l'accessibilité: Ce document est conforme au standard SGQRI 008‑02 du Gouvernement du Québec sur l'accessibilité d'un document téléchargeable, afin d'être accessible à toute personne handicapée ou non. Toutes les notices entre accolades sont des textes de remplacement pour tout contenu faisant appel à une perception sensorielle pour communiquer une information, indiquer une action, solliciter une réponse ou distinguer un élément visuel.

Cette version de rechange équivalente et accessible a été produite par le service Adaptation de l'Information en Médias Substituts de l'Institut Nazareth et Louis-Braille faisant partie du Centre Intégré de la Santé et de Services Sociaux de la Montérégie-Centre.

955, rue d'Assigny – local 139  
Longueuil (Québec) J4K 5C3  
Téléphone: 450 463-1710, poste 346  
Sans frais: 1 800 361-7063, poste 346  
Télécopieur: 450 670-0220  
Courriel: [braille.inlb@ssss.gouv.qc.ca](mailto:braille.inlb@ssss.gouv.qc.ca)

Notes: Assurez-vous de modifier les paramètres de votre logiciel lecteur d'écran, tel que Jaws, en activant la détection des langues et la lecture de la plupart des ponctuations.}

# Symboles spéciaux

{n suivi d'un chiffre, d'un \* ou de tout autre indicateur d'appel} indique la présence d'un appel de note dans le texte et introduit la note de bas de page correspondante

# Liens de navigation

[Notes du producteur](#_Toc82088131)

[Symboles spéciaux](#_Toc82088132)

[Liens de navigation](#_Toc82088133)

[Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville](#_Toc82088134)

[Conception de la politique](#_Toc82088135)

[Tous pour une ville plus accessible!](#_Toc82088136)

[Cadre légal](#_Toc82088137)

[Une démarche collaborative](#_Toc82088138)

[Axes d'intervention et engagements](#_Toc82088139)

[Principes directeurs](#_Toc82088140)

[Axe 1: un environnement physique et des déplacements sans obstacles](#_Toc82088141)

[Axe 2: une population, des décideurs et des employés sensibilisés et outillés à répondre aux besoins de tous les citoyens](#_Toc82088142)

[Axe 3: un accès équitable aux services, aux programmes et à l'emploi](#_Toc82088143)

[Axe 4: une participation active au loisir, au sport, à la culture et à la vie citoyenne](#_Toc82088144)

[Mise en oeuvre](#_Toc82088145)

[Une approche globale](#_Toc82088146)

{Page 1}

# Tous pour une ville plus accessible!

# Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Adopté le 6 juillet 2011

Résolution 210706 – 2.11



{Logo AlterGo}



{Logo Ville de Saint-Bruno-de-Montarville}

{Page 2}

## Conception de la politique

Cette politique a été réfléchie et rédigée par une multitude d'acteurs engagés.

**Comité consultatif pour l'intégration des personnes handicapées**

Comité consultatif de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dont le rôle est de faire le suivi des engagements et des réalisations du plan d'action prévu par la Loi. Le comité planifie également les actions à privilégier dans le futur. Il est constitué de personnes ayant une incapacité, de représentants de groupes communautaires et d'élus.

* Joël Boucher, conseiller
* Gilles Corbeil, CISSS de la Montérégie-Centre
* Vincent Fortier, conseiller
* Audrey-Anne Gagnon, coordonnatrice des Amis-Soleils de Saint-Bruno
* Luc Labonté
* Diane Malo, représentante de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu
* Louis McDuff, président
* Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest
* Carolina Rott
* Julie Vachon, représentante parrainage civique

**Formation AlterGo**

Formation AlterGo est un organisme offrant des activités de formation et de sensibilisation afin d'améliorer l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle et les services qui leur sont offerts.

* Marilou Ayotte, conseillère en mobilisation, accessibilité universelle du loisir
* Audrey Beaudoin, cheffe d'équipe, accessibilité universelle en loisir
* Elsa Lavigne, directrice générale
* Cate Lawrence, conseillère, accessibilité universelle en loisir, responsable des marches exploratoires
* Vincent Lefebvre, directeur, accessibilité universelle en loisir
* Julie-Anne Perrault, conseillère, accessibilité universelle en loisir

**Ville de Saint-Bruno-de-Montarville**

* Nancy Bolduc, directrice, Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
* Joséphine Brunelli, chef de division vie communautaire, Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire

{Page 3}

## Tous pour une ville plus accessible!

Favoriser une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des citoyens est au coeur des préoccupations de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Comme l'accessibilité universelle est une condition essentielle à la participation sociale, la Ville de Saint-Bruno souhaitait se doter d'un positionnement fort en la matière en adoptant une première politique d'accessibilité universelle.

Ce nouveau cadre d'analyse orientera les actions et les décisions de la Ville pour les années à venir. Cette approche saura créer une synergie au sein de la municipalité en mobilisant les acteurs et les ressources autour des principes, des axes d'intervention et des engagements retenus.

{Encadré}

**L'accessibilité universelle**

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population{n1}.

L'accessibilité universelle part souvent des besoins des personnes ayant une incapacité, mais elle est bénéfique pour l'ensemble de la population, qui en profite sans le réaliser.

{n1} Définition développée en 2011 par Groupe DÉFI Accessibilité (GDA) – Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal – Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB, Université de Montréal.

{/Encadré}

### Cadre légal

Même si l'accessibilité concerne l'ensemble des citoyens, la politique s'appuie sur plusieurs fondements légaux et administratifs portant sur les besoins et enjeux auxquels font face les personnes ayant une incapacité:

* La [Charte des droits et libertés de la personne](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM)
* La [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20.1)
* La politique provinciale [À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité](https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Documents_administratifs/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf)
* La [Loi canadienne sur l'accessibilité](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-0.6/page-1.html)

Ce cadre légal a permis de développer certains réflexes et bonnes pratiques au sein de la municipalité.

{Page 4}

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale exige notamment que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants adopte un plan d'action annuel identifiant les obstacles à l'inclusion des personnes handicapées et proposant des mesures pour y remédier. Afin d'harmoniser la qualité de l'ensemble des plans d'action, [un décret](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=74803.pdf) stipule que les organisations assujetties doivent désormais planifier des mesures dans l'ensemble des activités relevant de leur secteur.

La politique d'accessibilité universelle de la Ville de Saint-Bruno arrive à point dans ce contexte. Elle permettra de guider la conception des plans d'action, qui jusqu'alors n'étaient rattachés à aucune politique. Ceci dit, l'objectif de la politique reste d'aller au-delà des obligations légales et des normes en s'arrimant aux besoins évolutifs des citoyens et aux obstacles identifiés en lien avec la réalité locale. Son application sera transversale au sein de la municipalité.

### Une démarche collaborative

Cette politique est le fruit d'un processus de collaboration avec des citoyens ayant une incapacité, des organismes spécialisés, des fonctionnaires de la Ville et le comité pour l'intégration des personnes handicapées de la Ville. Ces différents acteurs ont identifié les enjeux et pistes de solutions liés à l'accessibilité universelle.

En choisissant Formation AlterGo comme partenaire pour la création de la politique, la Ville de Saint-Bruno a opté pour une démarche reconnaissant l'expertise et l'autodétermination des personnes ayant une incapacité. La politique reflète leur vision d'un Saint-Bruno accessible et inclusif.

Cette collaboration se poursuivra dans la mise en oeuvre de la politique, à laquelle veillera le comité consultatif pour l'intégration des personnes handicapées.

## Axes d'intervention et engagements

La politique a été conçue autour de principes directeurs et de 4 axes d'intervention centrés sur les besoins de tous les citoyens. De ces axes découlent de grands engagements, que l'on peut décrire comme des priorités. Ces engagements serviront de vision dans l'élaboration d'objectifs et de mesures concrètes dans les différents plans et unités de la Ville pour les années à venir.

{Page 5}

### Principes directeurs

* Intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en oeuvre des diverses activités municipales
* Impliquer de manière continue les personnes ayant une incapacité et les groupes qui les représentent dans les réflexions entourant la mise en place de projets municipaux
* Veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions
* Assurer un leadership et une veille stratégique afin d'être à l'avant-garde des besoins évolutifs de la population
* Faire preuve de transparence en partageant annuellement les plans d'action et les résultats de la politique

### Axe 1: un environnement physique et des déplacements sans obstacles

**Orientation:** rechercher à ce que tous les citoyens, quelles que soient leurs capacités, puissent accéder, s'orienter, circuler et se déplacer de façon sécuritaire dans tout l'environnement physique qu'est la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

* Viser l'accès universel pour tous les bâtiments et aménagements municipaux, intérieurs comme extérieurs
* Viser une circulation extérieure fluide et sécuritaire en toute saison, autant pour les aménagements temporaires que permanents
* Favoriser une expérience inclusive pour tous grâce à une signalisation et des communications efficaces et accessibles, en concordance avec la politique de communication de la Ville
* Offrir à tous les citoyens l'accès sécuritaire à l'ensemble des options de transport
* Inciter les propriétaires et promoteurs immobiliers d'installations ouvertes au public à se conformer aux normes d'accès sans obstacle, voire à les dépasser

{Page 6}

### Axe 2: une population, des décideurs et des employés sensibilisés et outillés à répondre aux besoins de tous les citoyens

**Orientation:** développer une réelle sensibilité de la population, des employés et des décideurs à l'égard de la réalité et des besoins rencontrés par tous les citoyens. S'assurer que les employés, les intervenants et les décideurs disposent des bons outils et réflexes pour y répondre.

* Offrir de la formation continue à tous les employés de la Ville en fonction de leurs responsabilités et des besoins évolutifs des citoyens
* Développer et améliorer en continu les compétences, connaissances et outils d'analyse des employés municipaux afin qu'ils puissent porter l'accessibilité universelle dans les différentes unités de la Ville
* Former les différents acteurs du secteur public et privé à l'accueil des visiteurs ayant une incapacité
* Réaliser annuellement des actions de sensibilisation pour le grand public
* Assurer une meilleure représentation des personnes ayant une incapacité dans les communications régulières de la Ville
* Offrir un service centralisé pour les questions, les plaintes et les recommandations liées à l'accessibilité universelle et l'inclusion des personnes ayant une incapacité

### Axe 3: un accès équitable aux services, aux programmes et à l'emploi

**Orientation:** garantir à tous les citoyens une réponse à leurs besoins de base, comme se nourrir, se loger, se vêtir, s'éduquer, avoir accès à un revenu viable et être en sécurité. Amoindrir les inégalités matérielles et financières.

* Réviser graduellement tous les règlements, politiques, programmes et processus de la municipalité afin qu'ils ne créent pas l'obstacle, mais facilitent la participation sociale des personnes ayant une incapacité
* Favoriser l'accès égalitaire à l'emploi à tous les citoyens en proposant des alternatives, accommodations et adaptations innovantes au sein de la municipalité
* Sensibiliser et informer les employeurs à propos des programmes et services des différents paliers gouvernementaux favorisant la participation sociale de tous les citoyens

{Page 7}

* Promouvoir les différents programmes et services accessibles ou adaptés de tous les paliers gouvernementaux auprès des personnes ayant une incapacité afin d'en accroître la visibilité et l'utilisation
* Rendre disponibles les communications municipales sur des supports accessibles, adaptés et variés afin d'en assurer l'accessibilité aux citoyens
* Assurer l'abordabilité des services, programmes et activités de la municipalité pour les citoyens à faible revenu
* Encourager l'aménagement de logements accessibles ou adaptables, mais aussi abordables, en concordance avec la politique de l'habitation de la Ville

### Axe 4: une participation active au loisir, au sport, à la culture et à la vie citoyenne

**Orientation:** développer les opportunités de participation sociale et citoyenne de tous les citoyens en allant au-delà des besoins de base.

* Concevoir une programmation et des activités régulières inclusives permettant à tous de participer équitablement, quels que soient leurs objectifs, niveau d'expérience et capacités
* Favoriser la création de milieux de vie inclusifs, accueillants et accessibles répondant à des besoins variés
* Promouvoir les différents programmes, activités et services accessibles ou adaptés, en précisant leur niveau d'accessibilité
* Soutenir les associations et organismes dans leur offre de services adaptés ou inclusifs
* Assurer une meilleure représentation des personnes ayant une incapacité dans l'espace public, comme dans les communications et la programmation artistique
* Favoriser et valoriser l'implication communautaire des citoyens ayant une incapacité

## Mise en oeuvre

Afin que la politique d'accessibilité universelle ait un réel impact dans la qualité de vie des citoyens, sa mise en oeuvre sera chapeautée par le [comité d'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saint-Bruno](https://stbruno.ca/ville/participation-publique/comites-consultatifs/comite-pour-lintegration-des-personnes-handicapees/), dont le rôle consiste déjà à faire le point sur les réalisations et planifier les actions futures du plan d'action prévu par la Loi.

{Page 8}

Constitué de personnes ayant une incapacité, de représentants de groupes communautaires et d'élus, ce comité sera le meilleur joueur pour veiller à l'application transversale de la politique dans les différentes instances et actions de la Ville.

Des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité universelle accompagneront cette politique, dans le respect des ressources disponibles. Considérant la complexité des enjeux et des solutions pour y faire face, la Ville fera affaire avec des experts en accessibilité universelle pour la conseiller et l'appuyer dans ses décisions.

### Une approche globale

Les engagements pris dans cette politique seront travaillés en continu au fil des années à travers plusieurs stratégies, plans d'action et mesures planifiés par les différentes unités de la Ville. Ils serviront notamment de ligne directrice pour la rédaction du plan d'action annuel prévu par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

La politique d'accessibilité universelle n'agit pas seule, mais de concert avec d'autres politiques, stratégies et unités de la Ville:

* Vision 2035
* Plan de développement social
* Programme Municipalité amie des aînés (MADA)
* Programme Municipalité amie des enfants (MAE)
* Comité consultatif pour l'intégration des personnes handicapées
* Politique familiale
* Politique de l'habitation
* Politique de participation citoyenne
* Politique de soutien aux organismes et aux événements
* Politique jeunesse
* Plan de développement en accessibilité universelle du Réseau de Transport de Longueuil (RTL)

C'est grâce à ce travail de concertation que Saint-Bruno-de-Montarville deviendra une ville accessible et inclusive!

Publiée octobre 2021